



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 22977

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les difficultés rencontrées par les enseignants d'histoire-géographie. Certains enseignants font ainsi part d'une dégradation sensible de la situation dans certains établissements et notamment lors de cours d'histoire-géographie, lorsque des sujets dits « sensibles » (histoire des religions, crises actuelles, génocides...) sont abordés. Le port ostentatoire de signes religieux peut dans certains cas contribuer à développer des tensions entre les élèves, qui préfèrent alors se définir en fonction de leur éventuelle appartenance religieuse. De plus, la réduction régulière des contenus et des horaires d'histoire-géographie (4 heures à 2 h 30 par semaine en série scientifique, 2 h 30 à 2 heures par semaine en 5e et en 4e) est bien souvent une source d'inquiétude supplémentaire. Cet enseignement est pourtant décisif pour la formation des futurs citoyens et pour le développement de l'esprit critique et du libre arbitre. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre afin de remédier aux difficultés rencontrées par les enseignants d'histoire-géographie.

Texte de la réponse

Aujourd'hui, comme le ministre le soulignait en demandant une relecture d'ensemble des programmes du collège, ce sont bien la maîtrise des langages et la constitution d'un socle commun fondé sur des valeurs partagées qui doivent être recherchées. Au collège, l'évolution des horaires entre 1972 (arrêté du 2 mai 1972) et 2002 (arrêté du 29 mai 1996, modifié par l'arrêté du 14 janvier 2002) fait apparaître pour l'histoire, la géographie et l'éducation civique une variation d'une demi-heure, les horaires actuels étant identiques à ceux de 1977. En revanche, les exigences et les pratiques didactiques ont profondément changé. L'organisation des enseignements a confirmé l'étroite association de l'histoire et de la géographie avec l'enseignement des concepts et valeurs liés au programme d'éducation civique en les inscrivant dans le tronc commun des nouvelles grilles horaires des élèves à raison de trois heures hebdomadaires. Dans les classes de cinquième et quatrième, lorsque ces disciplines participent aux itinéraires de découverte (IDD), l'horaire est majoré d'une heure. Au lycée, la volonté de mieux affirmer encore la part essentielle que prend le système éducatif dans la formation de citoyens autonomes et responsables a également justifié la création d'un enseignement obligatoire d'éducation civique, juridique et sociale dans chacune des trois classes de seconde, première et terminale des lycées d'enseignement général et technologique, ainsi que dans les lycées professionnels. Les horaires d'enseignement de l'histoire-géographie ont été maintenus dans toutes les séries sauf en série S où la baisse d'une demi-heure en classe terminale a toutefois été compensée par l'introduction de dédoublements. Parallèlement, de nouveaux programmes ont été rédigés pour tenir compte des problématiques et des développements historiographiques les plus récents. Leur introduction devient effective à la rentrée 2003 pour le niveau de la classe de première des classes des séries de la voie générale, l'attention du ministère se portant désormais sur la rénovation des programmes destinés aux séries technologiques et à la voie professionnelle. Conscient des difficultés que doivent affronter les enseignants et des dangers qui menacent l'école dans l'exercice de ses missions fondamentales - transmettre valeurs, savoirs et compétences -, le ministre a annoncé

une série de mesures concrètes et pragmatiques, d'application immédiate (conférence de presse du 27 février 2003). Il a paru nécessaire, en effet, non seulement d'apporter rapidement aux équipes pédagogiques l'aide dont elles ont besoin, mais, également, de s'assurer que l'on ne laissait passer aucune manifestation de racisme, d'antisémitisme et de communautarisme sans y opposer les sanctions appropriées et les explications nécessaires. Un dispositif de prévention des dérives communautaristes est mis en place au niveau national et académique, auquel ont été associés, dans certains lieux, compte tenu de leur expérience, des inspecteurs pédagogiques régionaux d'histoire-géographie. Le site pédagogique du ministère (www.eduscol.education.fr) comprend par ailleurs une rubrique « Valeurs républicaines », avec un espace d'information et de dialogue. Contribuer à la formation d'un citoyen libre de ses choix, doté des savoirs et compétences qui lui permettront d'exercer sa raison critique au sein d'une cité à laquelle il participe activement est une mission fondamentale de notre système éducatif : l'enseignement de l'histoire et de la géographie est dans cette perspective essentiel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22977

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5948

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8040